

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 830-1

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Damien, le 16 septembre 2025 :

Règlement 830-1 modifiant le règlement 830 décrétant la tarification d'activités, biens ou services municipaux

Ce règlement a pour objet de modifier une tarification dans un des secteurs d'activités de la municipalité et ajouter une précision.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 6850, chemin Montauban, aux heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse www.st-damien.com

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Damien, ce 19 septembre 2025.



Hugo Allaire
Greffier-trésorier